

OBJET :

FETE LOCALE du 13 au 17 juillet 2022

REGLEMENTATION TEMPORAIRE

Stationnement :

**Stockage des barrières beaucairoises
Parking public de l'école Françoise
DOLTO**

Nous, Maire de Villeneuve les Maguelone,

VU la loi du 05 avril 1884,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-1 à R417-13, R411-25 à R411-28 et R325-1 à R325-52,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1,

VU l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le déroulement de la fête locale du mercredi 13 juillet 2022 au dimanche 17 juillet 2022 inclus,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la fête locale et par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer le lieu de stockage des barrières de sécurité de type « Beaucairoise » pour les manifestations taurines prévues les 13, 14, 15, 16 et 17 juillet 2022,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le **Parking public de l'école Françoise DOLTO dans sa partie comprise entre la rue René Bert et le virage du parking en direction de l'entrée de l'école primaire DOLTO** du vendredi 8 juillet 2022 à 01h00 pendant l'installation, le stockage jusqu'à l'enlèvement des barrières Beaucairoises prévu au mardi 19 juillet juillet 2022 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Le stockage des barrières Beaucairoises se fera sur des emplacements désignés par panneaux et délimités par des barrières et rubalise sur le Parking public

ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville 48h00 avant.

Les véhicules se trouvant en infraction sur les voies mentionnées ci-dessus seront mis en fourrière par les autorités de Police Municipale et les frais seront à la charge de leur propriétaire.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve lès Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,

Publié le 07/07/2022

Pour extrait conforme : En Mairie le 05 juillet 2022



**Le Maire,
Véronique NEGRET**